



CBD



**CONVENTION SUR LA
DIVERSITE
BIOLOGIQUE**

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/SBSTTA/7/8/Add.1
26 octobre 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Septième réunion

Montréal, 12-16 novembre 2001

Point 4 de l'ordre du jour provisoire *

PRINCIPAL POINT THEMATIQUE: LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES FORÊTS

***Note de la Présidence de l'Organe Subsidiaire chargé de fournir des Avis
Scientifiques, Techniques et Technologiques***

*Résumé des questions, recommandations et programme de travail
et organisation des travaux du Groupe de Travail I*

INTRODUCTION

1. La Conférence des Parties a demandé à l'Organe Subsidiaire chargé de fournir des Avis Scientifiques, Techniques et Technologiques (SBSTTA) d'améliorer les avis scientifiques et techniques qu'il propose (ex. : dans ses décisions IV/16 et V/20). La Conférence des Parties a également décidé que chaque réunion du SBSTTA aura une grande question thématique à traiter et que « la diversité biologique des forêts » est le thème retenu pour sa septième réunion. Le programme de travail provisoire de la réunion (UNEP/CBD/SBSTTA/7/1/Add.1, annexe II) prévoit de consacrer trois journées à l'étude de la problématique de la diversité biologique des forêts.

2. A l'égard de cette affectation substantielle de temps et à la nécessité de livrer, dans cette session, des produits scientifiques et techniques de haute facture, j'ai exploré avec le Bureau les moyens à même de permettre de gérer les débats du Groupe de Travail si le SBSTTA venait à décider de mettre sur pied un groupe de travail pour examiner le point 4. J'ai également examiné les documents fournis par le Secrétaire exécutif sur cette question (notamment les documents UNEP/CBD/SBSTTA/7/6, 7 et 8).

3. Afin de compléter les Notes préparées par le Secrétaire exécutif sur la principale question, la diversité biologique des forêts et, à mon sens, pour faciliter la discussion au niveau du SBSTTA sur ce thème, j'ai rédigé le présent document à leur intention.

* UNEP/CBD/SBSTTA/7/1

4. Ce document vise à fournir:

- Un ensemble complet de recommandations, de sorte à réunir toutes les recommandations dans un seul document, et qui puisse couvrir tous les thèmes et questions à l'étude.
- Un résumé des principales questions que le SBSTTA aura à étudier.
- Un projet de programme de travail plus concret et mieux cerné ainsi que quelques cibles possibles.
- Une esquisse sur la manière dont les questions peuvent être abordées par le Groupe de Travail, en élaborant sur la base des propositions contenues dans les annotations à l'ordre du jour provisoire.

Recommandations suggérées

Travaux du Groupe Ad Hoc d'Experts Techniques

1. L'Organe Subsidaire chargé de fournir des Avis Scientifiques, Techniques et Technologiques pourrait *accueillir* le rapport du Groupe Ad Hoc d'Experts Techniques (AHTEG) sur la diversité biologique des forêts (UNEP/CBD/SBSTTA/7/INF{AHTEG}), remercier les Gouvernements du Canada et du Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord pour leur soutien financier et remercier aussi les co-présidents et les membres de l'AHTEG pour la qualité de leurs contributions.

Etat et Evolution

Le SBSTTA pourrait recommander que la Conférence des Parties, à sa sixième réunion:

2. *note* qu'un important travail technique a été réalisé par le Groupe Ad Hoc d'Experts Techniques sur la diversité biologique des forêts figurant dans les rapports commandés par le Secrétariat (voir résumé UNEP/CBD/SBSTTA/7/6 et 7/7), et que le SBSTTA, après examen de ce travail, a dégagé les principales conclusions suivantes portant sur l'état et l'évolution de la diversité biologique des forêts:

État général et évolution

- a. La diversité biologique des forêts contribue de manière significative à la diversité biologique générale à l'échelle de la planète, représentant quelque 30% de la superficie des terres, sans couverture glaciaire, des forêts.
- b. Les forêts renferment plus de 50% de la biodiversité de la planète. Les forêts tropicales, notamment, sont très riches en espèces.
- c. Les forêts fournissent d'importants services aux hommes, y compris l'eau douce, la protection des sols, les produits en bois et hors bois, la stabilité climatique et les espaces récréatifs.
- d. Le rythme de la déforestation est très élevé, et ce depuis des siècles. Les pertes enregistrées ces dernières décennies ont été particulièrement rapides et donc inquiétantes. L'essentiel de la déforestation actuelle se produit dans les forêts tropicales.
- e. La dégradation, sur une grande échelle, de la qualité des forêts et qui est causée par les activités humaines est signalée dans toutes les régions géographiques et frappe tous types de forêts. Cette dégradation est exacerbée par l'accès, de plus en plus facile, aux forêts vierges.
- f. Ayant déjà atteint des proportions jamais inégalées dans l'histoire, le nombre d'espèces forestières éteintes ou menacées d'extinction augmentera en raison de l'existence d'une « dette d'extinction », de la perte continue de l'habitat, de la fragmentation, des espèces envahissantes et de la surexploitation. L'évidence scientifique montre qu'il existe une « dette d'extinction », autrement dit, plusieurs

extinctions surviendront conséquence de la déforestation et de la dégradation qui ont déjà eu lieu.

- g. Les zones forestières protégées ont connu, ces dernières années, une augmentation tant en nombre qu'en superficie. Or, à l'échelle mondiale, la plupart des types de forêt ne sont ni protégés ni bien représentés dans les zones protégées. Le modèle de zones forestières protégées n'est pas uniformisé, surtout en termes de distribution et de la représentativité de nombreux types forestiers. Le degré d'efficacité de la protection fournie dans les zones protégées demeure un problème de taille.
- h. En général, la gestion durable de la forêt rapporte moins en termes strictement monétaires que les pratiques forestières écologiquement non durables, mais sur le long terme, la gestion durable rapportera des bénéfices économiques beaucoup plus substantiels que la dégradation des forêts. Les communautés locales et autochtones et, en fin de parcours, les nations seraient les plus grands perdants de la conversion des terres de couvert végétal à d'autres usages et à des pratiques forestières non durables.

Changements Climatiques et Biodiversité

- i. On sait peu de choses sur les impacts des changements climatiques sur les génotypes, mais sur le long terme, le réchauffement de la planète pourrait provoquer des changements génétiques qui seraient dus aux changements sur les pressions de sélection, la fragmentation forestière, des extinctions chez les petites populations isolées et des changements au niveau des pollinisateurs et des agents dispersants.
- j. Il est prévu que les changements climatiques provoqueront un déclin général de la diversité des espèces végétales ; un déclin important des espèces dans certains groupes de vertébrés ; une diminution générale des espèces invertébrées et de la diversité génétique ; la perte d'espèces d'insectes rares et spéciales et la perte consécutive d'autres espèces dépendantes ; et des changements dans les interactions insectes/plantes, les interactions proie/prédateur et la compétition entre espèces sur les diverses ressources.
- k. Il est peu sûr que les biomes ou écosystèmes forestiers feront leurs mutations en entités intactes en réaction aux changements climatiques, en sorte que les changements climatiques induiraient d'importantes transformations dans la composition et le fonctionnement de l'écosystème.
- l. Les changements climatiques provoqueront inévitablement une plus grande invasion des prédateurs.
- m. Les changements climatiques causeront également des problèmes d'incendie dans divers écosystèmes forestiers; pourraient réduire la formation de tourbe en haute altitude et la sécheresse; sous les latitudes nord, ils pourraient conduire à la destruction du pergélisol et par conséquent la dégradation des paysages.

Incendies de forêt incontrôlés dus aux activités de l'homme

- n. Les incendies constituent une partie naturelle et importante du régime de perturbation dans nombre d'écosystèmes des forêts tempérées et boréales, mais les changements artificiels dans la fréquence ou l'intensité des incendies ne

pourront qu'avoir des impacts écologiques dévastateurs. La plupart des feux de forêts sont le fait des activités humaines.

- o. Nous assistons, ces deux dernières décennies, à une nette augmentation du nombre d'incendies dévastateurs, avec pas moins de 20 millions d'hectares touchés en 1997/98. L'ampleur et les effets de ces incendies sont causés par l'homme.
- p. Le brûlage des forêts représenterait entre 20 et 40% du total mondial d'émissions de gaz carbonique.
- q. Des incendies récents ont eu des impacts importants sur la diversité biologique des forêts, en induisant le remplacement des forêts par des savanes dans diverses régions en Indonésie et en Amazonie, et partant, en touchant de plein fouet la diversité animale et végétale.

Exploitation insoutenable des ressources forestières hors bois, y compris le viande de brousse et les ressources botaniques vivantes

- r. Les ressources forestières hors bois comprennent un large éventail de produits, 150 produits au moins avec une grande importance commerciale internationale, et un nombre encore plus élevé utilisé localement.
- s. Les ressources forestières hors bois constituent une source importante de la subsistance et des revenus de millions de ménages de par le monde et, 80% de la population des pays en développement utilisent ces ressources pour leurs besoins alimentaires et de santé.
- t. La valeur des ressources forestières hors bois représente entre 30 et 60% des revenus des ménages et contribue à l'allègement de la pauvreté. Il existe également un potentiel important et intact pour le développement des petites industries.
- u. L'exploitation non durable des ressources forestières hors bois a causé l'épuisement des populations, au point où certaines espèces sont, parfois, menacées de disparition ou ont simplement disparu (cas relativement peu nombreux). Elle a également des impacts génétiques sur les populations et réduit les avantages issus de ces ressources.
- v. S'il n'est pas pris en charge rapidement, le commerce du viande de brousse provoquera l'extinction d'un certain nombre de populations sauvages en Afrique centrale et occidentale, avec les effets de flux sur les écosystèmes.

Limites dans nos Connaissances et Capacités d'Evaluation de l'Etat et de l'Evolution

- w. Evaluer l'état général actuel de la diversité biologique des forêts en termes quantitatifs et qualitatifs n'est pas chose aisée, car la quantification de la diversité biologique est difficile à réaliser. Il serait bon d'améliorer nos capacités pour catégoriser et comprendre la diversité biologique pour mieux mesurer les tendances et évolutions.

- x. En règle générale, on sait peu sur la diversité biologique des forêts tropicales en comparaison aux deux autres biomes.
 - y. La relation entre diversité biologique et les biens et services de l'écosystème est directe, mais les liens précis demeurent ambigus et requièrent une recherche plus poussée. Les seuils critiques de l'appauvrissement et/ou des modifications de la diversité biologique et les impacts anthropogènes qui en sont la cause au point d'affecter le fonctionnement de l'écosystème forestier et les biens et services forestiers restent à découvrir.
 - z. La connaissance actuelle en ce qui concerne l'utilisation et l'évaluation des produits forestiers hors bois, les valeurs culturelles et spirituelles des forêts, et l'établissement des droits et possibilités de participation pour les populations autochtones est éparse et appelle une attention plus grande et soutenue.
3. *Reconnaisse* que le rythme d'appauvrissement de la diversité biologique des forêts a atteint un niveau qui réclame une action urgente de la part des Parties, des gouvernements, des organisations et communautés à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale.

Causes et Principales Actions

SBSTTA pourrait recommander que la Conférence des Parties, à sa sixième réunion:

Causes et Implications de ces Actions

5. *note* que les principales conclusions suivantes portent sur les causes de l'appauvrissement de la diversité biologique des forêts, et qu'elle *les prenne en compte* dans les travaux futurs pour traiter ce problème:
- a. Il existe une série de causes directes de l'appauvrissement de la diversité biologique des forêts, dont la cueillette, l'exploitation, le démaquisage, les changements climatiques, les pluies acides et la modification des modèles hydrologiques.
 - b. Les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique des forêts sont fondamentales et complexes car elles découlent de causes macroéconomiques, sociales, et politiques plus larges (la pauvreté, la rapide croissance démographique, l'urbanisation, les changements dans l'affectation des sols, la mondialisation du commerce, les modèles non durables de production et de consommation, les troubles politiques, l'absence d'une bonne gouvernance, les conflits sur la propriété et les droits terriens et l'absence de capacités scientifiques, techniques et institutionnelles). L'appauvrissement de la diversité biologique des forêts ne peut être arrêté si l'on ne traite pas ces problèmes et d'autres non moins importants.
 - c. Les mesures d'encouragement économiques actuelles tendent à inciter à l'appauvrissement et la dégradation des forêts et sont, de ce fait, des freins à une exploitation rationnelle et durable des ressources forestières hors bois.
 - d. La plupart des dangers qui guettent la diversité biologique des forêts proviennent des secteurs hors forêt, comme l'agriculture, l'utilisation des sols,

l'industrie, l'énergie, etc. D'où la nécessité de l'établissement de liens intersectoriels.

- e. Un accès plus facile aux forêts non exploitées, du fait des projets de développement, est l'une des principales causes de l'appauvrissement de la diversité biologique des forêts.
- f. Les principales causes anthropogènes directes des incendies de forêt sont : le démaquisage par l'incendie, les incendies dus à l'extraction des ressources, les délits d'incendie volontaire, les incendies accidentels, les quantités de combustibles dans les forêts dus au débusquage par le feu.

Buts

6. *Convienne* que le but général du travail de la Convention pour la décennie 2002-2012 devrait viser à réduire le rythme de l'appauvrissement des forêts et, d'y mettre fin à terme ; d'atténuer les impacts négatifs de la déforestation et de la dégradation des espaces forestiers, y compris par la restauration et la réhabilitation de la biodiversité des forêts, en se concentrant sur les aspects les plus menacés de la biodiversité;

7. *Convienne* que dans la décennie 2002-2012 le programme de travail se concentrera sur l'amélioration des capacités des pays à traiter les causes identifiées de l'appauvrissement de la biodiversité et de protéger davantage et mieux les espèces et les écosystèmes.

Principes qui sous-tendent les Actions Proposées

8. *Appuie* les principes généraux suivants en tant que base d'élaboration des actions prioritaires pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts:

1. Evaluation et suivi

- La diversité biologique est une considération graduelle ; la classification, le suivi et l'établissement de rapports doivent intervenir à tous les échelons et associer tous les acteurs concernés afin de placer la diversité biologique des forêts dans les contextes appropriés.

2. Conservation et utilisation durable

- La conservation et, le cas échéant, le renforcement de la diversité biologique des forêts devrait être un aspect essentiel de la conservation et de l'utilisation durable de tous les types de forêts.
- L'élaboration et la mise en œuvre de l'approche fondée sur l'écosystème devrait être le principe directeur pour réaliser la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts comme elle doit être appliquée à tout le continuum des, des zones protégées aux plantations, en s'appuyant sur les constatations scientifiques et l'expérience adaptative.
- Les seuils critiques de l'appauvrissement/changement de la diversité biologique qui affectent le fonctionnement de l'écosystème forestier et, du coup, les biens et services qui en découlent, restent à élucider dans la plupart

des types de forêts – d'où l'importance de l'application de l'approche de précaution.

3. *Environnement institutionnel et socio-économique favorable*

- Identifier et proposer des mesures pour stopper et renverser l'appauvrissement de la diversité biologique des forêts au niveau mondial, aussi bien les causes directes qu'indirectes du déclin de la forêt.
- Les décisions politiques et économiques prises dans la foresterie et d'autres secteurs devraient sauvegarder la diversité biologique des forêts et veiller à une juste répartition, entre les utilisateurs des ressources, des coûts et avantages qui en découlent.
- La création d'un environnement juridique, politique, économique et institutionnel favorable pour traiter les causes de l'appauvrissement de la diversité biologique des forêts est une condition préalable à la fois fondamentale et urgente pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts.

Principales actions pour asseoir un environnement favorable en vue de traiter les causes de l'appauvrissement de la diversité biologique des forêts

9. *appuie* les principales actions suivantes, les *applique* dans son travail sur la diversité biologique des forêts; et qu'elle *exhorte* les Parties et les pays à les appliquer dans la mise en place de leurs politiques nationales en matière de diversité biologique des forêts:

- a. Renforcer la volonté politique;
- b. Fournir des ressources institutionnelles, techniques, humaines et financières adéquates;
- c. Assurer la participation effective et adéquate des populations autochtones et des communautés locales à toutes les phases de la gestion forestière;
- d. Veiller à l'intégration de la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts à tous les secteurs pertinents;
- e. Appliquer l'approche fondée sur l'écosystème;
- f. Réserver un domaine forestier permanent, un modèle approprié de tenure foncière et un système d'utilisation des forêts;
- g. Asseoir un environnement économique national et mondial facilitant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts; et
- h. Elaborer et mettre à exécution une législation appropriée.

Domaines d'Action Prioritaire: Rapport PNUE

10. *Note* que « l'Evaluation de l'Etat de ce qui Reste des Forêts Denses sur la Planète » du PNUE conclut que 80,6% de ces forêts se concentrent dans 15 pays (Russie, Canada, Brésil, USA, République Démocratique du Congo, Chine, Indonésie, Mexique, Pérou, Colombie, Bolivie, Venezuela, Inde, Australie et Papouasie-Nouvelle-Guinée), et que la protection de ces forêts devrait être la priorité de l'effort international, tout en se concentrant sur la mise en œuvre de mesures fortes de protection, en sensibilisant le public à la valeur des forêts et en fournissant des solutions alternatives d'exploitation;

11. *Appuie* les conclusions, *exhorte* les Gouvernements de ces pays à mettre en place, sans tarder, des politiques effectives de protection de la diversité biologique des forêts, et *exhorte* les organisations internationales compétentes et les donateurs à fournir l'aide financière et technique pour l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques dans les pays en développement.

Programme de Travail

12. SBSTTA pourrait recommander à la Conférence des Parties, lors de sa sixième réunion, d'*adopter* le programme de travail proposé pour la décennie 2002 – 2012 et les objectifs qui lui sont assignés.

Groupe Ad Hoc d'Experts Techniques sur les Changements Climatiques et la Biodiversité

Le SBSTTA pourrait :

13. *instruire* le Groupe Ad Hoc d'Experts Techniques sur les Changements Climatiques et la Biodiversité à fournir des avis sur les questions suivantes relatives à la diversité biologique des forêts:

- a. A quel point les activités relatives à l'échange des certificats de pollution ou le Mécanisme de Développement Propre pourront soutenir les activités visant à protéger la diversité biologique des forêts (ex.: la création de zones protégées), et les moyens par lesquels renforcer le niveau de soutien en ajustement à ces mécanismes;
- b. Le potentiel des activités de séquestration du gaz carbonique en vue d'effets positifs ou négatifs sur la diversité biologique des forêts, et comment minimiser ou réduire les effets négatifs et optimiser les effets positifs;
- c. Le potentiel d'atténuation des effets des changements climatiques sur la diversité biologique des forêts, ou fournir le soutien aux communautés afin de leur permettre de faire face à ces effets ; quels aspects d'atténuation ou de soutien de la communauté devraient bénéficier des efforts de soutien internationaux.

14. *demande* au Secrétaire exécutif de transmettre les résultats de l'AHTEG sur les Changements Climatiques et la Biodiversité en ce qui concerne les activités d'atténuation à toutes les Parties et à toutes les organisations donatrices (notamment aux pays membres de l'OCDE qui se sont engagés à financer les activités d'atténuation et le FEM), *exhorte* les Parties à tenir compte de ces résultats dans la mise en place de leurs propres projets d'atténuation, et *exhorte* les donateurs à intégrer ces résultats dans leurs décisions sur le financement des projets d'atténuation.

Le SBSTTA pourrait recommander à la Conférence des Parties, à l'occasion de sa sixième réunion:

15. *appeler* la CCNUCC à accepter et examiner activement l'avis de l'AHTEG sur les Changements Climatiques et la Biodiversité, et prendre les mesures nécessaires pour optimiser l'effet des mécanismes au titre de la CCNUCC et son Protocole de Kyoto, et faire rapport au SBSTTA sur les progrès accomplis dans cette sphère; et

16. *appeler* les Parties à la CCNUCC et la CBD à honorer leurs engagements à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Contributions au Programme de Travail

Le SBSTTA pourrait recommander à la Conférence des Parties, à l'occasion de sa sixième réunion de:

17. *Exhorter* les Parties et autres Gouvernements à intégrer les objectifs et éléments pertinents du programme de travail dans leurs stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité et leurs programmes nationaux des forêts;
18. *Exhorter* les Parties d'avoir un niveau de coordination national dans leur travail relatif aux forêts à un niveau international, notamment en ce qui a trait aux travaux relatifs à la CBD et le FNUF;
18. *Inviter* les membres du Partenariat de Collaboration sur les Forêts (CPF)¹, le réseau CPF et d'autres organisations et acteurs concernés pertinents à aider à la mise en œuvre du programme de travail;
19. *Inviter* les Parties à formuler et adopter des objectifs nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité forestière à même de contribuer à la réalisation des objectifs généraux;
20. *Inviter* la FAO, l'Organisation Internationale du Bois Tropical et le Centre Mondial de Contrôle de l'Incendie (*Global Fire Monitoring Center*) et d'autres organisations pertinentes à inclure la biodiversité des forêts dans leurs évaluations des impacts d'incendie; à explorer les possibilités de Programme de Travail Conjoint avec la Convention sur la Diversité Biologique, y compris, les évaluations des impacts d'incendies, l'élaboration de lignes directrices en matière de gestion des incendies et les approches communautaires de prévention et de gestion des incendies; et faire rapport sur les progrès réalisés au SBSTTA avant COP-7;
21. *Demande* au Secrétaire exécutif, en collaboration avec d'autres membres du Partenariat de Collaboration des forêts et le réseau CPF d'explorer les possibilités afin de renforcer l'intégration des ressources forestières hors bois à l'inventaire des forêts et leur gestion, et faire rapport sur les progrès réalisés au SBSTTA avant COP-7.
16. *Mettre sur pied* une task force sur la viande de brousse pour faciliter l'élaboration d'un plan d'action stratégique visant à réduire la chasse non durable des espèces menacées pour la viande de brousse, en tenant compte de la nécessité de trouver d'autres sources de protéines et de revenu pour les populations rurales concernées, et *demande* au Secrétaire exécutif, en collaboration avec la Convention sur le Commerce International des Espèces Sauvages de Faune et de Flore

1. Le Secrétariat de la Convention sur la Diversité biologique (CBD), le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (UNCCD); le Centre International de la Recherche Forestière (CIFOR), le Département des Affaires Économiques et Sociales du Secrétariat des Nations Unies (DESA), la FAO, le Secrétariat de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), l'Organisation Internationale du Bois Tropical (OIBT), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), la Banque Mondiale, le Secrétariat du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

Menacées d'Extinction (CITES), les Etats de parcours, d'autres Parties ainsi que les organisations pertinentes et les acteurs concernés de participer à cette task force.

Suivi et contrôle de la mise en œuvre du programme de travail et établissement des rapports

22. Le SBSTTA pourrait *demande* au Secrétaire exécutif, en collaboration avec d'autres membres du Partenariat de Collaboration des Forêts et du réseau CPF, de mettre en place des moyens économiques pour évaluer et rendre compte sur les tendances mondiales, en utilisant les évaluations à l'échelon mondial des organisations internationales, ou les données existantes, et les proposer au SBSTTA avant la date de COP-7

Le SBSTTA pourrait recommander à la Conférence des Parties, à l'occasion de sa sixième réunion:

23. *Inviter* les Parties à rendre compte de la manière dont cette décision et le programme de travail apparaissent dans les SPANB et la mise en œuvre des activités de ces SPANB.

CONTEXTE

1. A sa quatrième réunion en 1998, la Conférence des Parties (COP) à la Convention avait lancé un programme de travail sur la biodiversité des forêts centré sur la recherche, la coopération et le développement des technologies nécessaires à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts pour tous types des forêts (Décision IV/7).

2. A sa cinquième réunion, la COP avait mis sur pied un groupe ad hoc d'experts techniques sur la diversité biologique des forêts chargé de fournir des avis sur les programmes scientifiques et la coopération internationale dans le domaine de la recherche et du développement, de procéder à l'étude de l'information disponible sur l'état, les tendances et les menaces à la diversité biologique des forêts, d'identifier des options et de suggérer des actions prioritaires pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts [décision V/4 paragraphes 4, 5, 6, et annexe].

3. La COP 5 avait également demandé au SBSTTA un avis sur un certain nombre de questions pertinentes, y compris les changements climatiques, les incendies de forêts incontrôlés et dus aux activités de l'homme et l'exploitation des produits forestiers hors bois, à la diversité biologique des forêts [décision V/4, paragraphes 11, 12, 14].

4. La COP a réitéré l'importance qu'il y a à s'assurer que les activités futures sous la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques soient cohérentes, concordent et soutiennent la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, en notant que la coopération avec cette Convention devrait être renforcée [décision V/4, paragraphes 11, 16, 17, 18, 19, 20; décision V/21, paragraphe 3].

ÉTAT ET ÉVOLUTION

5. L'AHTEG chargé des Forêts a présenté une analyse sur l'état et l'évolution. On en trouvera le résumé au document UNEP/CBD/SBSTTA/7/6.

6. Outre ce travail, le Secrétariat avait commandé des rapports sur les feux de forêt, les changements climatiques et l'exploitation des produits forestiers hors bois. Les résultats de ces rapports, en plus de l'information disponible au Secrétariat, sont résumés dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/7/7. Ce document fournit des informations sur l'état et l'évolution en relation avec ces questions.

7. De ces rapports on peut dégager les conclusions et résultats suivants:

État général et évolution

- a. La diversité biologique des forêts contribue de manière significative à la diversité biologique générale à l'échelle de la planète, représentant quelque 30% de la superficie des terres, sans couverture glaciaire, des forêts.
- b. Les forêts renferment plus de 50% de la biodiversité de la planète. Les forêts tropicales, notamment, sont très riches en espèces.
- c. Les forêts fournissent d'importants services aux hommes, y compris l'eau douce, la protection des sols, les produits en bois et hors bois, la stabilité climatique et les espaces récréatifs.
- d. Le rythme de la déforestation est très élevé, et ce depuis des siècles. Les pertes enregistrées ces dernières décennies ont été particulièrement rapides et donc inquiétantes. L'essentiel de la déforestation actuelle se produit dans les forêts tropicales.
- e. La dégradation, sur une grande échelle, de la qualité des forêts et qui est causée par les activités humaines est signalée dans toutes les régions géographiques et frappe tous types de forêts. Cette dégradation est exacerbée par l'accès, de plus en plus facile, aux forêts vierges.
- f. Ayant déjà atteint des proportions jamais inégalées dans l'histoire, le nombre d'espèces forestières éteintes ou menacées d'extinction augmentera en raison de l'existence d'une « dette d'extinction », de la perte continue de l'habitat, de la fragmentation, des espèces envahissantes et de la surexploitation. L'évidence scientifique montre qu'il existe une « dette d'extinction », autrement dit, plusieurs extinctions surviendront conséquence de la déforestation et de la dégradation qui ont déjà eu lieu.
- g. Les zones forestières protégées ont connu, ces dernières années, une augmentation tant en nombre qu'en superficie. Or, à l'échelle mondiale, la plupart des types de forêt ne sont ni protégés ni bien représentés dans les zones protégées. Le modèle de zones forestières protégées n'est pas uniformisé, surtout en termes de distribution et de la représentativité de nombreux types forestiers. Le degré d'efficacité de la protection fournie dans les zones protégées demeure un problème de taille.
- h. En général, la gestion durable de la forêt rapporte moins en termes strictement monétaires que les pratiques forestières écologiquement non durables, mais sur

le long terme, la gestion durable rapportera des bénéfices économiques beaucoup plus substantiels que la dégradation des forêts. Les communautés locales et autochtones et, en fin de parcours, les nations seraient les plus grands perdants de la conversion des terres de couvert végétal à d'autres usages et à des pratiques forestières non durables.

Changements Climatiques et Biodiversité

- i. On sait peu de choses sur les impacts des changements climatiques sur les génotypes, mais sur le long terme, le réchauffement de la planète pourrait provoquer des changements génétiques qui seraient dus aux changements sur les pressions de sélection, la fragmentation forestière, des extinctions chez les petites populations isolées et des changements au niveau des pollinisateurs et des agents dispersants.
- j. Il est prévu que les changements climatiques provoqueront un déclin général de la diversité des espèces végétales ; un déclin important des espèces dans certains groupes de vertébrés ; une diminution générale des espèces invertébrées et de la diversité génétique ; la perte d'espèces d'insectes rares et spéciales et la perte consécutive d'autres espèces dépendantes ; et des changements dans les interactions insectes/plantes, les interactions proie/prédateur et la compétition entre espèces sur les diverses ressources.
- k. Il est peu sûr que les biomes ou écosystèmes forestiers feront leurs mutations en entités intactes en réaction aux changements climatiques, en sorte que les changements climatiques induiraient d'importantes transformations dans la composition et le fonctionnement de l'écosystème.
- l. Les changements climatiques provoqueront inévitablement une plus grande invasion des déprédateurs.
- m. Les changements climatiques causeront également des problèmes d'incendie dans divers écosystèmes forestiers; pourraient réduire la formation de tourbe en haute altitude et la sécheresse; sous les latitudes nord, ils pourraient conduire à la destruction du pergélisol et par conséquent la dégradation des paysages.

Incendies de forêt incontrôlés dus aux activités de l'homme

- n. Les incendies constituent une partie naturelle et importante du régime de perturbation dans nombre d'écosystèmes des forêts tempérées et boréales, mais les changements artificiels dans la fréquence ou l'intensité des incendies ne pourront qu'avoir des impacts écologiques dévastateurs. La plupart des feux de forêts sont le fait des activités humaines.
- o. Nous assistons, ces deux dernières décennies, à une nette augmentation du nombre d'incendies dévastateurs, avec pas moins de 20 millions d'hectares touchés en 1997/98. L'ampleur et les effets de ces incendies sont causés par l'homme.
- p. Le brûlage des forêts représenterait entre 20 et 40% du total mondial d'émissions de gaz carbonique.
- q. Des incendies récents ont eu des impacts importants sur la diversité biologique des forêts, en induisant le remplacement des forêts par des savanes dans

diverses régions en Indonésie et en Amazonie, et partant, en touchant de plein fouet la diversité animale et végétale.

Exploitation insoutenable des ressources forestières hors bois, y compris le viande de brousse et les ressources botaniques vivantes

- r. Les ressources forestières hors bois comprennent un large éventail de produits, 150 produits au moins avec une grande importance commerciale internationale, et un nombre encore plus élevé utilisé localement.
- s. Les ressources forestières hors bois constituent une source importante de la subsistance et des revenus de millions de ménages de par le monde et, 80% de la population des pays en développement utilisent ces ressources pour leurs besoins alimentaires et de santé.
- t. La valeur des ressources forestières hors bois représente entre 30 et 60% des revenus des ménages et contribue à l'allègement de la pauvreté. Il existe également un potentiel important et intact pour le développement des petites industries.
- u. L'exploitation non durable des ressources forestières hors bois a causé l'épuisement des populations, au point où certaines espèces sont, parfois, menacées de disparition ou ont simplement disparu (cas relativement peu nombreux). Elle a également des impacts génétiques sur les populations et réduit les avantages issus de ces ressources.
- v. S'il n'est pas pris en charge rapidement, le commerce du viande de brousse provoquera l'extinction d'un certain nombre de populations sauvages en Afrique centrale et occidentale, avec les effets de flux sur les écosystèmes.

Limites dans nos Connaissances et Capacités d'Evaluation de l'Etat et de l'Evolution

- w. Evaluer l'état général actuel de la diversité biologique des forêts en termes quantitatifs et qualitatifs n'est pas chose aisée, car la quantification de la diversité biologique est difficile à réaliser. Il serait bon d'améliorer nos capacités pour catégoriser et comprendre la diversité biologique pour mieux mesurer les tendances et évolutions.
- x. En règle générale, on sait peu sur la diversité biologique des forêts tropicales en comparaison aux deux autres biomes.
- y. La relation entre diversité biologique et les biens et services de l'écosystème est directe, mais les liens précis demeurent ambigus et requièrent une recherche plus poussée. Les seuils critiques de l'appauvrissement et/ou des modifications de la diversité biologique et les impacts anthropogènes qui en sont la cause au point d'affecter le fonctionnement de l'écosystème forestier et les biens et services forestiers restent à découvrir.
- z. La connaissance actuelle en ce qui concerne l'utilisation et l'évaluation des produits forestiers hors bois, les valeurs culturelles et spirituelles des forêts, et l'établissement des droits et possibilités de participation pour les populations autochtones est éparse et appelle une attention plus grande et soutenue.

CAUSES

8. Les travaux de l'AHTEG sur les forêts et le Secrétariat ont également identifié les principales causes de l'état actuel et des tendances prévisibles. Voici les résultats clé en ce qui concerne les causes:

- a. Il existe une série de causes directes de l'appauvrissement de la diversité biologique des forêts, dont la cueillette, l'exploitation, le démaquisage, les changements climatiques, les pluies acides et la modification des modèles hydrologiques.
- b. Les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique des forêts sont fondamentales et complexes car elles découlent de causes macroéconomiques, sociales, et politiques plus larges (la pauvreté, la rapide croissance démographique, l'urbanisation, les changements dans l'affectation des sols, la mondialisation du commerce, les modèles non durables de production et de consommation, les troubles politiques, l'absence d'une bonne gouvernance, les conflits sur la propriété et les droits terriens et l'absence de capacités scientifiques, techniques et institutionnelles). L'appauvrissement de la diversité biologique des forêts ne peut être arrêté si l'on ne traite pas ces problèmes et d'autres non moins importants.
- c. Les mesures d'encouragement économiques actuelles tendent à inciter à l'appauvrissement et la dégradation des forêts et sont, de ce fait, des freins à une exploitation rationnelle et durable des ressources forestières hors bois.
- d. La plupart des dangers qui guettent la diversité biologique des forêts proviennent des secteurs hors forêt, comme l'agriculture, l'utilisation des sols, l'industrie, l'énergie, etc. D'où la nécessité de l'établissement de liens intersectoriels.
- e. Un accès plus facile aux forêts non exploitées, du fait des projets de développement, est l'une des principales causes de l'appauvrissement de la diversité biologique des forêts.
- f. Les principales causes anthropogènes directes des incendies de forêt sont : le démaquisage par l'incendie, les incendies dus à l'extraction des ressources, les délits d'incendie volontaire, les incendies accidentels, les quantités de combustibles dans les forêts dus au débusquage par le feu.

BUTS AND PRINCIPLES

Buts

9. Le but général du programme de travail proposé de la Convention pour la décennie 2002-2012 devrait viser à promouvoir la mise en œuvre de la Convention dans les écosystèmes de tous les types de forêts, avec les buts pratiques suivants, afin de réduire le rythme de l'appauvrissement de la diversité biologique des forêts:

1. Réduire le rythme, et stopper à terme, l'appauvrissement de la biodiversité, et
2. Atténuer les impacts négatifs de la déforestation et de la dégradation des forêts, y compris par la restauration et la réhabilitation de la biodiversité des forêts;

Accorder une attention toute particulière aux aspects les plus menacés de la biodiversité.

10. Le programme de travail proposé dans ce document se concentre sur l'amélioration des capacités des pays pour leur permettre d'identifier les principales causes de l'appauvrissement de la biodiversité et de renforcer la protection des espèces et des écosystèmes.

Principes directeurs

l'AHTEG sur les forêts a proposé les principes directeurs ci-après pour organiser ses recommandations en options et actions prioritaires.

1. Evaluation et suivi

- La diversité biologique est une considération graduelle ; la classification, le suivi et l'établissement de rapports doivent intervenir à tous les échelons et associer tous les acteurs concernés afin de placer la diversité biologique des forêts dans les contextes appropriés.

3. Conservation et l'utilisation durable

- La conservation et, le cas échéant, le renforcement de la diversité biologique des forêts devrait être un aspect essentiel de la conservation et de l'utilisation durable de tous les types de forêts.
- L'élaboration et la mise en œuvre de l'approche fondée sur l'écosystème devrait être le principe directeur pour réaliser la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts comme elle doit être appliquée à tout le continuum des, des zones protégées aux plantations, en s'appuyant sur les constatations scientifiques et l'expérience adaptative.
- Les seuils critiques de l'appauvrissement/changement de la diversité biologique qui affectent le fonctionnement de l'écosystème forestier et, du coup, les biens et services qui en découlent, restent à élucider dans la plupart des types de forêts – d'où l'importance de l'application de l'approche de précaution.

3. Environnement institutionnel et socio-économique favorable

- Identifier et proposer des mesures pour stopper et renverser l'appauvrissement de la diversité biologique des forêts au niveau mondial, aussi bien les causes directes qu'indirectes du déclin de la forêt.
- Les décisions politiques et économiques prises dans la foresterie et d'autres secteurs devraient sauvegarder la diversité biologique des forêts et veiller à une juste répartition, entre les utilisateurs des ressources, des coûts et avantages qui en découlent.
- La création d'un environnement juridique, politique, économique et institutionnel favorable pour traiter les causes de l'appauvrissement de la diversité biologique des forêts est une condition préalable à la fois fondamentale et urgente pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts.

11. En relation avec la mise en place d'un environnement favorable, le Groupe a recommandé les principales actions ci-après:

- a. Renforcer la volonté politique;
- b. Fournir des ressources institutionnelles, techniques, humaines et financières adéquates;
- c. Assurer la participation effective et adéquate des populations autochtones et des communautés locales à toutes les phases de la gestion forestière;
- d. Veiller à l'intégration de la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts à tous les secteurs pertinents;
- e. Appliquer l'approche fondée sur l'écosystème;
- f. Réserver un domaine forestier permanent, un modèle approprié de tenure foncière et un système d'utilisation des forêts;
- g. Asseoir un environnement économique national et mondial facilitant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts; et
- h. Elaborer et mettre à exécution une législation appropriée.

Evaluation PNUE des Forêts Denses: Recommandations sur les Priorités

12. Outre le travail effectué pour la Convention, le PNUE a préparé un rapport d'évaluation de l'état et de l'évolution des forêts denses qui restent dans le monde. Ce document n'a pu être présenté à temps pour informer l'AHTEG sur les forêts. Le rapport concluait que 50,6% de ces forêts se trouvent dans quelque 15 pays (Russie, Canada, Brésil, USA, République Démocratique du Congo, Chine, Indonésie, Mexique, Pérou, Colombie, Bolivie, Venezuela, Inde, Australie et Papouasie-Nouvelle-Guinée). Il a donc recommandé que la protection de ces forêts soit la priorité de l'effort international, tout en se concentrant sur la mise en œuvre de mesures fortes de protection, en sensibilisant le public à la valeur des forêts et en fournissant des solutions alternatives d'exploitation.

13. Le SBSTTA pourrait examiner cette recommandation et décider s'il s'agit là d'une addition appropriée ou d'un amendement aux principes recommandés par l'AHTEG sur les forêts et dans le programme de travail proposé.

14. Questions pouvant faire l'objet d'un tel examen:

- L'AHTEG sur les forêts a trouvé que l'essentiel de la biodiversité se trouve dans les forêts tropicales. La liste des pays prioritaires du PNUE comprend d'importantes zones forestières boréales ou tempérées, et n'inclut pas une bonne partie des pays à forêts tropicales importantes.
- Le rapport du PNUE base sa recommandation, en partie, sur le fait que la plupart des forêts dans ces pays sont situées à faible densité démographique ; aussi, leur protection serait relativement facile et peu coûteuse. Or, aussi bien ce rapport que le travaux de l'AHTEG sur les forêts indiquent que les zones où le problème de l'appauvrissement de la diversité biologique est le plus alarmant sont, en règle générale, celles qui subissent une forte pression démographique.
- Il est important que toutes les Parties s'emploient à mettre en œuvre la Convention. Le SBSTTA devrait se demander si l'identification de pays prioritaires découragerait l'action nécessaire dans d'autres pays.

- Les recommandations de l'AHTEG chargé des forêts sur les options, et le programme de travail proposé, portent sur les actions prioritaires et non sur les lieux ou endroits prioritaires. Ces deux options ne s'excluent pas forcément.

PROGRAMME DE TRAVAIL REVISE

Structure du Programme de Travail

15. Le programme de travail se divise en trois sections, en parallèle avec les divisions des principes directeurs (voir ci-dessus), à savoir:

- Evaluation et suivi
- Conservation et utilisation durable
- Environnement institutionnel et socio-économique favorable

16. Le programme comporte une structure à trois niveaux:

- Buts
- Objectifs
- Activités

17. Certains buts généraux sont ensuite ajoutés, afin de permettre de mesurer le succès des activités.

Organisation des Actions par Ordre de Priorité

18. Dans la phase d'élaboration du programme de travail, il s'est avéré nécessaire d'établir un ordre de priorité des actions à inclure. L'AHTEG sur les forêts a fourni une matrice pour des possibles activités (UNEP/CBD/SBSTTA/INF/?). Les membres de ce groupe ont ensuite procédé à classer ces activités par ordre de priorité (UNEP/CBD/SBSTTA/7/6). D'autres travaux ont été entrepris sur ce programme par le Secrétariat et le Bureau, tenant compte des activités identifiées en relation avec les changements climatiques, les incendies de forêt et la production hors bois – questions couvertes au document UNEP/CBD/SBSTTA/7/7. Ceci a réduit davantage et affiné les actions à ceux qui devaient le plus contribuer à la réalisation des buts et des objectifs, en tenant compte du rôle de la Convention par rapport au travail d'autres initiatives internationales (notamment le FUNF et la CCNUCC).

19. Les questions examinées dans cette tâche d'établissement des priorités:

- De quelle information et de quels outils d'évaluation a-t-on le plus besoin pour identifier les zones les plus menacées pour les travaux à venir et pour mesurer les progrès réalisés?
- Quels sont les principaux obstacles techniques à la mise en œuvre de l'approche fondée sur l'écosystème?
- Quelles sont les plus importantes causes directes de l'appauvrissement de la diversité biologique des forêts, et comment les traiter?
- Quel équilibre maintenir entre la concentration sur la prévention d'un plus grand appauvrissement et la restauration des dégâts déjà survenus?
- Quels sont les principaux obstacles techniques bloquant les activités de restauration?

- Quels sont les moyens les plus efficaces pour réduire les impacts sur la diversité biologique des autres secteurs?

20. Le SBSTTA pourrait se demander si les activités choisies fournissent une réponse optimale à ces interrogations.

Cibles

21. Le programme de travail proposé comprend une série de cibles, exprimant les niveaux de réalisation à l'horizon 2012. Ces cibles sont construites sur le modèle du travail de la Stratégie Mondiale des Plantes.

22. Ces cibles ont été choisies en tenant compte des facteurs suivants:

- Les cibles doivent être mesurables au niveau mondial, en utilisant les systèmes d'information disponibles.
- Les cibles doivent être relativement peu nombreuses.
- Les cibles doivent porter sur les questions de capacité fort importantes pour la réussite du travail, ou sur les effets les plus saillants de la mise en œuvre du programme de travail.

23. Le raisonnement derrière ces cibles proposées est:

- Les SPANB les plus efficaces constituent un mécanisme fondamental devant faciliter la mise en œuvre à l'échelle nationale d'une manière intégrée à travers tous les secteurs.
- La cause la plus importante de l'appauvrissement de la biodiversité est la déforestation ; ce phénomène peut être facilement mesuré et quantifié à l'aide de l'imagerie satellitaire.
- Les mesures les plus effectives de réduction de l'appauvrissement de la biodiversité, là où les forêts ne subissent pas la déforestation, sont : la réduction du commerce illégal des produits forestiers, la réduction de l'exploitation insoutenable et non durable des espèces menacées d'extinction, et le renforcement de la représentativité des réseaux de zones protégées. Le caractère mesurable de ces cibles permet une exploration plus poussée.

ANNEXE 1 PROGRAMME DE TRAVAIL PROPOSE

N.B. : Les éléments du programme de travail ne sont pas donnés par ordre de priorité.

1. Evaluation et suivi

BUT 1: Elaborer des systèmes de classification des forêts à divers échelons, en faire des outils pour la prise de décision et le travail d'évaluation.

Objectif 1: *Adopter un système de classification des forêts allant de l'échelon mondial au régional et qui peut être mappé, pour qu'il soit utilisé pour évaluer les progrès par rapport aux cibles et pour informer le travail d'établissement des priorités sous la Convention.*

Activités:

Mettre en place un processus pour étudier les classifications existantes, et adopter une classification retenue. Ce processus est à élaborer par la SCBD, en association avec WCMC, la FAO et d'autres organisations compétentes. Le projet de processus sera transmis aux correspondants du SBSTTA pour enrichissement et commentaires ; une fois les remarques intégrées, renvoi au SBSTTA. Le système de classification doit être fin prêt avant COP 7.

A l'aide de la technologie SIG, établir des cartes des zones forestières existantes en exploitant la classification élaborée, une base de référence pour évaluer les niveaux de déforestation, à travers des partenariats avec divers organismes comme la WCMC et la FAO, pour examen par le SBSTTA avant COP 8.

Objectif 2: *Etablir des cartes et des systèmes nationaux de classification des écosystèmes forestiers.*

Activités:

Exhorter les Parties, en tant que de besoin, à établir des cartes et des systèmes nationaux de classification des écosystèmes forestiers, fournir un outil pour déterminer les priorités pour la protection et la gestion des forêts, ainsi que pour l'évaluation de la mise en œuvre des priorités dans les SPANB et les cadastres forestiers nationaux.

BUT 2: Améliorer les connaissances sur, et méthodes d'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts, en s'appuyant sur l'information disponible.

Objectif 1: *Avancer dans l'élaboration et la mise en œuvre de méthodes d'évaluation afin de mesurer l'efficacité du travail sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts aux échelons international, régional et national.*

Activités:

SCBD mettra en place une méthodologie pour apprécier les progrès par rapport aux cibles générales pour la diversité biologique des forêts, en notant que cette mesure doit être confiée à un organisme international compétent. La méthodologie proposée doit être renvoyée aux correspondants du SBSTTA pour leurs remarques et enrichissements ; une fois ces remarques introduites, renvoi au SBSTTA. Les mesures doivent être fin prêtes avant COP 7.

Comme une partie du travail sur les indicateurs est entreprise conformément aux décisions IV/1A et V/7, établir un menu d'indicateurs susceptibles de servir à évaluer les progrès dans la mise en œuvre des actions prioritaires au niveau des SPANB, en relation avec les composants principaux de la diversité biologique des forêts.

BUT 3: Améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement de l'écosystème forestier.

Objectif 1: Conduire des programmes de recherche sur le fonctionnement de l'écosystème forestier.

Activités:

Créer un fonds à partir des contributions volontaires afin de financer les principaux programmes de recherche dans les institutions existantes, où ces programmes de recherche contribueront à la connaissance du fonctionnement de l'écosystème forestier en rapport avec les forêts dans les pays en développement les plus exposés aux risques d'appauvrissement de la diversité biologique des forêts, avec pour but la fourniture de méthodologies ou d'une information scientifique opportune pour les politiques relatives à:

- L'identification des principaux éléments de la santé de l'écosystème et les forces de dégradation.
- L'identification des seuils critiques de changement des forêts qui déclenchent un appauvrissement irréversible ou important de la diversité biologique des forêts.
- Des approches de gestion adaptative pour la protection ou la restauration de la diversité biologique des forêts.

Mettre en place un comité consultatif scientifique chargé de fournir des avis et des orientations sur les priorités de la recherche dans ce domaine, et des avis aux administrateurs du fonds sur la valeur du travail proposé.

2. Conservation l'utilisation durable

BUT 1: Appliquer l'approche fondée sur l'écosystème.

Objectif 1: *Elaborer, tester, démontrer et transférer des méthodes pratiques pour la gestion in-situ de la diversité biologique des forêts, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones forestières protégées, en mettant l'accent notamment sur la gestion de l'écosystème.*

Activités:

Mettre en place un AHTEG pour examiner l'application de l'approche fondée sur l'écosystème à la diversité biologique des forêts, afin de fournir une

information technique revêtant une valeur directe pour les Parties, et pour fournir un apport à la discussion de l'Article 8(f) (conservation *in-situ*) dans SBSTTA 10. L'AHTEG devrait se concentrer notamment sur les points suivants:

- Exploiter la documentation scientifique et le travail de mise en œuvre nationale, fournir une approche conceptuelle claire pour la gestion de l'écosystème de la diversité biologique des forêts.
- Identifier les éléments clé de l'écosystème qui sont fondamentaux pour la gestion et/ou le suivi de l'efficacité de cette gestion.
- Identifier les principaux facteurs à considérer dans le choix des méthodes de gestion ou d'utilisation durable.
- Identifier un nombre restreint de zones forestières pour piloter et démontrer la gestion de l'écosystème, en puisant des exemples pertinents du Réseau International des Forêts Modèles, et fournir une approche à ces exercices pilotes.

SCBD mettra au point un processus pour l'établissement des exercices pilotes.

Objectif 2: *Aider les communautés autochtones et locales à mettre en place des systèmes communautaire de gestion adaptative pour conserver la diversité biologique des forêts.*

Activités:

Identifier un nombre restreint de projets pilotes pour développer des systèmes meilleurs d'exploitation, de traitement et de marketing pour les produits forestiers hors bois à valeur inestimable, en vue d'améliorer la durabilité de l'exploitation et la disponibilité de revenus pour aider aux travaux de conservation entrepris par les communautés.

BUT 2: Traiter les causes directes de l'appauvrissement de la diversité biologique des forêts et renforcer la conservation de la diversité biologique

Objectif 1: *Optimiser la contribution de l'action internationale dans le domaine des changements climatiques pour le maintien de la diversité biologique des forêts.*

Demander à l'AHTEG sur les Changements Climatiques et la Diversité Biologique de fournir un avis sur les questions clés suivantes relatives à l'effet des mécanismes sous la CCNUCC sur la diversité biologique des forêts:

- A quel point l'échange des certificats de pollution et les mécanismes de développement propre peuvent apporter un soutien financier à la conservation de la diversité biologique et la façon la plus idoine pour optimiser ce soutien;
 - Si la mise en œuvre des Articles 3.3 et 3.4 de la CCNUCC (en prenant en considération les décisions relatives au Protocole de Kyoto) sont susceptibles de fournir des mesures « d'encouragement » négatives à l'appauvrissement de la diversité biologique, et dans l'affirmative, avancer des propositions en vue de minimiser ces mesures négatives;
 - Comment la mise en œuvre des Articles 3.3 et 3.4 peut être ajustée pour optimiser les avantages potentiels pour la diversité biologique des forêts.
- Fournir cet avis à la FNUCCC, et demander rapport à la FNUCCC pour la COP 7 en détaillant les étapes à suivre pour introduire les changements souhaités dans la Convention, son Protocole ou l'administration et l'opérationnalisation de la Convention.

Demander à l'AHTEG sur les Changements Climatiques et la Diversité Biologique de fournir un avis qui permettra de cibler les dépenses sur les activités d'atténuation des changements climatiques et les canaliser vers les activités les plus susceptibles de contribuer à réduire l'appauvrissement de la diversité biologique, ou qui prendront en charge les impacts les plus significatifs des changements de la diversité biologique sur les communautés locales et autochtones des pays en développement, et notamment sur les petits états insulaires en développement et d'autres pays très exposés aux risques provenant des changements climatiques. Diffuser les résultats de ce travail auprès des pays potentiellement donateurs ainsi qu'à la FNUCCC.

Objectif 2: *Minimiser les impacts sur la diversité biologique des forêts dus aux changements provoqués par l'homme dans les régimes d'incendie naturel.*

Activités:

Mettre sur pied un comité consultatif technique, chargé de fournir des avis techniques aux Parties, sur les meilleures pratiques permettant le contrôle des principales causes des incendies d'origine anthropogène dans les écosystèmes forestiers les plus vulnérables, notamment:

- Fournir des avis sur les normes d'utilisation des incendies en tant qu'outils dans les zones agricoles et les plantations;
- Conseiller sur les voies et moyens permettant de réduire l'effet du débusquage durable sur les avitaillements en combustibles;
- Conseiller sur les systèmes d'alerte incendie, les méthodes de surveillance, la sensibilisation du public et d'autres méthodes permettant de réduire les incendies accidentels.

Mettre sur pied un comité consultatif technique chargé de fournir des avis aux Parties sur les meilleures pratiques en matière de prévention et de lutte contre l'incendie dans les forêts naturelles.

Mettre sur pied un comité consultatif technique chargé de fournir des avis aux Parties sur les meilleures pratiques en matière de réhabilitation et de restauration des forêts dans les zones exposées aux risques de feu.

Les Parties doivent identifier les écosystèmes forestiers hautement vulnérables au feu, et élaborer une stratégie pour réduire les impacts du feu sur la diversité biologique des forêts, en tenant compte de l'avis fourni par les comités consultatifs techniques.

Objectif 3: *Traiter l'exploitation non durable des ressources forestières.*

Créer une task force sur la viande de brousse pour faciliter la mise au point d'un plan d'action stratégique visant à réduire la chasse non durable d'espèces menacées de disparition pour l'obtention de la viande de brousse, en tenant compte de la nécessité de trouver des sources autres de protéines et de revenus pour les populations rurales concernées.

SCBD mettra au point un programme visant à encourager et assister les pays importateurs à restreindre l'entrée dans leurs territoires de ressources forestières illégalement obtenues et qui ne sont pas couvertes par CITES (ex. : bois extrait illégalement de zones protégées), en tenant compte de la

nécessité de procéder de la manière la moins perturbatrice pour l'activité commerciale et répondant aux impératifs de conservation de la diversité biologique des forêts.

La SCBD pour travailler avec d'autres organisations pertinentes à l'effet de procéder ou commander des évaluations de l'efficacité des systèmes actuels de certification pour les ressources forestières, en rapport avec leur contribution à la mise en œuvre de la Convention. Travailler avec les agences de certification afin d'identifier toutes failles et faiblesses dans les systèmes de certification.

SCBD travaillera soit avec les organisations pertinentes en vue d'identifier les produits forestiers qui ne sont pas concernés par les systèmes de certification, et lorsqu'il est susceptible que la certification fournisse un mécanisme permettant de réduire l'exploitation non durable et de trouver un moyen pour établir ces systèmes de certification.

Objectif 4: *Prévenir l'appauvrissement de la diversité biologique des forêts qui est causé par l'introduction ou la propagation de génotypes ou d'espèces exotiques envahissantes.*

Activité:

En tenant compte des résultats du processus d'évaluation retenu par SBSTTA VI, identifier les approches générales de meilleures pratiques pour chacun des types de forêts pour évaluer les modèles d'invasion et leur impact pour ce type donné de forêt.

BUT 3: Protéger, gérer et renforcer les populations d'espèces rares et menacées.

Objectif 1: *Améliorer l'accès à des méthodologies efficaces pour identifier les espèces menacées et concevoir des actions de récupération de ces espèces.*

Activités:

Procéder à une évaluation des systèmes, existants ou en préparation, de classification de la menace et fournir des avis sur leur valeur et leur utilisation aux Parties.

Demander à un petit groupe d'institutions majeures qui travaillent dans les sciences tropicales d'élaborer des lignes directrices, pour les Parties, pour permettre d'identifier les espèces qui nécessiteront une attention particulière à la gestion de leur conservation en se concentrant sur les besoins individuels, car elles ne seraient pas conservées adéquatement par la gestion générale des écosystèmes.

Mettre sur pied un comité consultatif technique chargé de procéder à une évaluation des processus de planification de la récupération des espèces dans un nombre restreint de pays qui disposent de processus efficaces et fournir aux Parties des avis sur les meilleures pratiques.

BUT 4: Améliorer l'efficacité des réseaux de zones protégées dans la conservation de la diversité biologique des forêts

Objectif 1: Assoir des réseaux adéquats et effectifs de zones protégées.

Activités:

Les Parties devraient, si cela n'a pas été encore entrepris:

1. procéder à une évaluation de leurs réseaux de zones protégées, et identifier:
 - La représentativité du réseau par rapport à l'éventail de types d'écosystèmes forestiers.
 - L'efficacité du système de gestion des zones protégées pour conserver la diversité biologique des forêts dans les zones protégées, et les grandes faiblesses de cette gestion;
 - Une stratégie pour renforcer la représentativité et l'efficacité du réseau.
2. Amender le SPANB, si nécessaire, pour y incorporer cette stratégie.
3. Entreprendre le nécessaire travail de mise en œuvre.

3. Environnement institutionnel et socio-économique favorable

BUT 1: Renforcer l'environnement institutionnel favorable.

Objectif 1: les Parties auront des SPANB qui traiteront effectivement la question de la conservation de la diversité biologique des forêts, y compris en étudiant les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la biodiversité.

Activités:

Les Parties, bénéficiant du soutien des donateurs, devraient réviser et amender, lorsque cela est nécessaire, leurs SPANB afin de s'assurer qu'ils disposent de la bonne réponse à la diversité biologique des forêts, conformément aux orientations de la Conférence des Parties.

Objectif 2: les Parties, Gouvernements et organisations intègrent la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans leurs politiques et programmes sur la forêt et d'autres secteurs.

Activités:

Les organismes donateurs doivent, en association avec les Parties pertinentes, développer des stratégies, des normes et des protocoles afin de s'assurer que les questions relevant de la diversité biologique des forêts sont incorporées dans les programmes hors forêt, y compris l'énergie, le transport, le développement de l'infrastructure, l'éducation et l'agriculture.

Objectif 2: Améliorer la compréhension des diverses causes de l'appauvrissement de la diversité biologique des forêts, et accroître la compréhension et le soutien du public pour la diversité biologique des forêts et les biens et services qui en découlent.

Activités:

A un niveau national ou régional, les Parties devraient identifier les principales causes de l'appauvrissement de la diversité biologique des forêts,

les impacts de cet appauvrissement sur les objectifs sociaux et économiques, et élaborer une stratégie cohérente pour favoriser une plus grande reconnaissance des causes et des impacts pour mieux contrôler la cause, et contribuer à une plus grande sensibilisation du public par rapport à la diversité biologique des forêts.

BUT 2: Traiter les échecs économiques qui conduisent à des décisions aboutissant à l'appauvrissement de la diversité biologique des forêts.

Objectif 1: Améliorer le respect de la valeur de la diversité biologique des forêts et des biens et services des écosystèmes en rapport dans les décisions sur la forêt et d'autres secteurs.

Activités:

Mettre sur pied un comité consultatif technique qui fournirait un avis sur les meilleures pratiques concernant les méthodes d'évaluation de la diversité biologique des forêts et d'autres biens et services des écosystèmes, ainsi que pour intégrer ces valeurs dans la planification et la gestion, la comptabilité nationale et d'autres processus pertinents.

Cibles

1. A l'horizon 2005 : chaque pays doit avoir son NBSAP qui traite effectivement de la conservation de la diversité biologique des forêts, y compris le traitement des causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la biodiversité.
2. A l'horizon 2010 : les rythmes de la déforestation des écosystèmes forestiers naturels sont réduits de 50%, et dans aucun pays, la déforestation n'a causé, depuis 2002, la réduction d'un type forestier à moins de 20% de son étendue originelle.
3. La proportion des forêts qui se trouvent dans les vraies zones protégées a augmenté de 20% à l'an 2006.
4. Aucun produit du bois entrant illégalement les circuits du commerce international à partir de 2004.
5. Aucune espèce gravement menacée de disparition n'est l'objet d'une exploitation après 2002.
6. Aucune déforestation des forêts anciennes (vieille croissance) après 2003.

ANNEXE 2

PROPOSITION D'ORGANISATION DU TRAVAIL

Session
1: Introduction
2: État et évolution
Orateur intervenant sur les conclusions de l'AHTEG chargé du statut de la biodiversité des forêts.
Discussion du statut, pour élaborer des conclusions et examiner les projets de recommandations.
3: Causes, Principes et Principales Actions
Orateur intervenant sur les conclusions de l'AHTEG chargé des causes principales de la dégradation, et des principales actions nécessaires pour traiter ces causes.
Discussion des causes de la dégradation
Discussion sur: <ul style="list-style-type: none">• Les buts du programme de travail• Les principes proposés par l'AHTEG• Les actions principales pour créer un environnement favorable en vue de traiter les causes de l'appauvrissement de la diversité biologique des forêts• Proposition du PNUE pour concentrer l'attention sur les pays ayant les plus larges espaces forestiers.
Conclusions et examen des projets de recommandations
4: Programme de travail
<i>Format du Programme de Travail</i>
Esquisse par la Présidence, discussion et décision sur le format
<i>Évaluation et contrôle</i>
Discussion de la section 1 du programme de travail proposé.
<i>Conservation et utilisation durable</i>
Discussion de la section 2 du programme de travail proposé
<i>Environnement institutionnel et socio-économique favorable</i>
Discussion de la section 3 du programme de travail proposé
<i>Cibles</i>

Discussion des cibles
5: Contributions au Programme de Travail
Discussion des recommandations proposées, de l'opportunité de contributions supplémentaires qui restent à identifier
6: Mise en œuvre du suivi du Programme de Travail et Etablissement des rapports
Discussion des recommandations relatives au suivi et à l'établissement des rapports
7: Finalisation des recommandations et conclusion
Finalisation des recommandations

N.B. : Ces travaux s'étaleront sur trois journées entières.